

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes à fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Looze Nieuwstraat
 derrière le *Wapenhuys*, N° 10
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *franco*.

LA HAYE, 3 Avril.

Le *Journal de Bruxelles* fait remarquer que le parti libéral n'aurait pas dû entrer aux affaires, avec M. Rogier pour chef, n'aurait pas dû gagner que par la violence, ne gouverner que par l'insulte, et que son programme, dit ce journal, en faisait foi. Les mesures proposées contre le parlement (la dissolution, l'abolition des lois proposées par le nouveau cabinet), et contre les fonctionnaires de l'administration (la faculté de les destituer, s'ils faisaient de l'opposition contre le ministère), en sont la preuve.

L'indépendance répond à cela que les mesures dont M. Rogier a demandé le renvoi, n'étaient que des mesures défensives. Le *Journal de Bruxelles*, qui faisait prévoir cette prévision et la cotère qu'elle inspire, ont fini par se rendre compte de ce qu'elles montent combien il était sage, prudent, indispensable de demander à être en garde contre l'oppression de certains fonctionnaires.

Il faut que la confusion qui règne dans les idées et l'oubli de la confusion de toutes les notions sur la bonne administration d'un pays, soient un mal bien général, pour qu'il soit nécessaire à un gouvernement se défende sérieusement, par la voie des journaux d'avoir voulu être obéi par ses fonctionnaires, et être armé des mesures qui le mettent, lui et la chose publique à l'abri des intrigues et des menées de ses agents, ainsi qu'il est arrivé, comme nous le rappelle l'*Indépendance*, lors des scandales d'anarchie administrative de 1841.

Mais portons maintenant pour un instant nos regards sur l'étranger, et écoutons le langage de M. Rogier et de ceux qui ont été la révolution avec lui, à l'époque où le gouvernement néerlandais, tout aussi, se défendait administrativement.

Les journaux libéraux, dont l'opposition était empreinte d'une trop hostile aux mesures du gouvernement, pour qu'il n'eût pas manqué à tous ses devoirs en la tolérant davantage.

C'est à cette occasion que M. Bartels publia dans le *Catholique* du 27 janvier, l'article suivant : « La nouvelle des destitutions dans toutes nos provinces a été accueillie par un cri unanime d'indignation. Partout on se dit que faut-il faire ? et partout nos patriotes ont répondu d'un commun accord : Faisons une confédération nationale ; levons la main sur nos provinces ».

Le *Courier des Pays-Bas* du 28 janvier, dans ce projet du *Catholique*. « Il faut se confédérer, l'association doit être de trouver et de mettre en œuvre les moyens appropriés par les lois pour verser l'arbitraire. Ne pourrions-nous pas trouver un moyen pour nous défendre et pour indemniser nos députés des dommages que nous pourrions subir la loyauté ? »

Les journaux libéraux, dans le *Belge*, le *Courier de la Hollande*, le *Politique*, un article destiné à annoncer la for-

mation d'une souscription nationale, afin d'indemniser au nom du peuple, ceux qui perdaient leurs places pour s'être opposés au gouvernement.

D'un autre côté on lisait dans le manifeste publié le 3 février par les chefs de l'*Union catholico-libérale* : « Il est urgent que, menacée, attaquée, froissée de toutes parts, tantôt dans l'un ou l'autre de ses droits, tantôt dans l'un ou l'autre de ses membres, la nation prépare des moyens de défense, qui puissent lui servir dans tous les cas, à faire face aux empiétements, aux attentats du ministère et à réparer les pertes quelconques qu'ils pourraient occasionner ».

Ces moyens de défense consistaient dans la création d'une caisse nationale : c'est-à-dire d'une assurance mutuelle contre tous les coups du pouvoir, dont un des confédérés pourrait devenir la victime.

Voici maintenant quelques-unes des dispositions composant les statuts de cette confédération :

« Tout fonctionnaire faisant partie de la confédération, lequel serait destitué pour cause honorable, c'est-à-dire pour l'indépendance de ses principes et de sa conduite, jouira sur la caisse nationale, de la moitié ou des deux tiers de son traitement pour un certain nombre d'années, et, s'il a besoin d'une place, pendant toute sa vie.

« Tout membre de la confédération qui opposera au gouvernement une opposition légale et qui succombera dans son opposition, sera indemnisé intégralement de ses pertes et dommages ».

« Les fonctionnaires qui recevront des récompenses d'honneur aux époques par leur conduite, auront bien mérité de la patrie et de ses institutions ».

Voilà comment M. Rogier a été paralyser l'action du gouvernement néerlandais, dont M. Rogier arrive aux affaires par cette révolution dont il est un des principaux auteurs, par sa pensée aujourd'hui, à savoir : qu'aucun pouvoir n'est possible, et ne saurait subsister au sein d'un pays qu'il gouverne, qu'à condition de posséder les moyens de se défendre contre une opposition systématique et tracassière. Le gouvernement néerlandais n'a jamais demandé plus que ce que M. Rogier demande aujourd'hui « le droit d'écarter celui de ses instruments qui se tournerait contre lui, celui de pouvoir révoquer un fonctionnaire qui se trouverait dans le cas d'hostilité flagrante. Est-ce trop exiger, se demande l'*Observateur*; quel est donc le cabinet qui ne voudrait pas avoir le même droit ? »

Tout cela est parfaitement juste et conforme aux règles d'une administration bien disciplinée. Mais, dans tous ces journaux, qui ont été si vigoureusement opposés à la tyrannie, à laquelle vous avez provoqué, vous n'avez pas opposé vigoureusement, il arrive qu'aujourd'hui on vous dit, à votre tour, que vous êtes des tyrans et qu'à défaut de l'influence morale acceptée par les volontés individuelles, il

vous faut la contrainte, la force, le bras du despotisme pour affermir votre domination. (*Journal de Bruxelles* du 29 mars dernier.)

En 1828 vous avez semé les doctrines anarchiques, vous en récoltez les fruits en 1846. Enfin, vous êtes punis par ce que vous avez péché, et nous répéterons encore une fois en montrant votre exemple aux autres. « LE DIEU DE DIEU EST LA. »

Nous avons reproduit dans notre numéro d'hier, d'après les journaux français, l'extrait d'une dépêche diplomatique du prince de Metternich, qui aurait été remise au cabinet français par M. d'Appony; nous apprenons aujourd'hui que cette dépêche n'est rien autre chose qu'un article publié par la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, et auquel les journaux français ont donné une autre source pour avoir le loisir d'insulter de nouveau le cabinet autrichien.

M. E. S. Stein, docteur en médecine à La Haye, vient de terminer une brochure qui paraîtra sous peu de jours à la librairie de P. H. Noordendorp, sous le titre : *Maimonides, ou le mérite des médecins israélites révélés*. Cette brochure sera vendue au profit de l'hospice des vieillards israélites de cette ville. Le premier exemplaire de cet ouvrage a été offert au Roi par l'auteur quelques jours derniers, et nous apprenons que S. M. a daigné faire remercier l'écrivain de l'offre de son ouvrage et en même temps autoriser son trésorier, pour consacrer au succès de la pensée bienfaisante qui a dicté cet écrit, à mettre une certaine somme à la disposition de cet hospice des vieillards.

Cet ouvrage est enrichi des notices et des documents historiques les plus intéressants, et témoigne de l'estime de l'écrivain pour le grand Maimonides, médecin du sultan Allah-Eddin (1179) et auteur d'un grand nombre d'ouvrages de médecine qui ont été traduits de son temps en hébreu et en arabe.

M. de Gager, officier au service de Prusse, avait épousé une riche dame hollandaise, qui avait à son service une mulâtre qu'elle avait amenée des Indes, à laquelle elle faisait de très agréables. Elle l'avait même dit hautement à des reprises, et son antipathie se changea en rage lorsqu'un jour elle reçut un soufflet de son maître. Peu de temps après, M. de Gager tomba malade, et mourut en février 1841, et après d'horribles souffrances il mourut en février 1841.

Un journal allemand nous apprend aujourd'hui, qu'à son lit de mort cette mulâtre a fait l'aveu que c'était elle qui avait empoisonné M. de Gager.

Mouvement commercial du Zollverein en 1845.

« Nous apprenons de bonne source, dit la *Gazette de Cologne*, que les recettes du Zollverein pour 1845 excèdent encore considérablement celles de 1844. On dit que le café, le sucre et les denrées coloniales en général ont produit un million de thalers de plus que l'année précédente. Ce sont incontestablement les raffinerias de sucre qui font aujourd'hui les affaires les plus florissantes de l'Allemagne. Les raffineries qui ont été construites dans le besoin d'être raffinées, ont produit en 1845 plus de sucre que l'année précédente. L'importation des bruts en 1845 a été de 700,000 quintaux, celle de 1844 et elle a précédé de 100,000 quintaux. On dit que le fabricant ait atteint jusqu'à 10 dans le Zollverein, il est probable que l'attente dans laquelle on était que le congrès douanier de Carlsruhe augmenterait les

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 4 AVRIL 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

VI.

LES SIGNATURES (Suite.)

Monte-Christo remit les cinq billets dans un sac à main, et traduisible mouvement de physionomie qui veut dire :

— Dame! réfléchissez; si vous vous repentez, il est encore temps.

— Non, dit Danglars, non, décidément, gardez mes signatures. Mais, si vous le savez, rien n'est formel comme un homme d'argent; je destinai ces billets aux hospices; et j'eusse cru les voler en ne leur donnant pas seulement celui-là, comme si un écu n'en valait pas un autre. Excusez!

Et il se mit à rire bruyamment, mais des nerfs.

— J'excuse, répondit gracieusement Monte-Christo, et j'empêche.

— Il plaça les billets dans son portefeuille.

— Mais, dit Danglars, nous avons une somme de cent mille francs.

— Oh! bagatelle, dit Monte-Christo. L'agio doit monter à peu près à cette somme, gardez-la, et nous serons quittes.

— Comte, dit Danglars, parlez-vous sérieusement?

— Je ne ris jamais avec les banquiers, répliqua Monte-Christo avec un air qui frisait l'impertinence.

Et il s'achemina vers la porte, juste au moment où le valet-de-chambre venait :

— M. de Boville, receveur général des hospices.

— Mais, dit Monte-Christo, il paraît que je suis arrivé à temps pour voir vos signatures, on se les dispute.

— Danglars pâlit une seconde fois, et se hâta de prendre congé du comte.

Le comte de Monte-Christo échangea un cérémonieux salut avec M. de Boville, qui se tenait debout dans le salon d'attente, et qui, M. de Monte-Christo passé, fut immédiatement introduit dans le cabinet de M. Danglars.

— Je n'ai pu voir le visage si sérieux du comte s'illuminer d'un éphémère sourire à l'aspect du portefeuille que tenait à la main M. le receveur des hospices.

— La porte se retrouva sa voiture, et se fit conduire sur-le-champ à la Banque.

— Pendant ce temps, Danglars, comprimant toute émotion, venait à la rencontre du receveur général.

— Bonjour, dit-il, mon cher créancier, car je gagerais que c'est le créancier qui m'arrive.

— Vous avez deviné juste, monsieur le baron, dit M. de Boville, les hospices se présentent à vous dans ma personne; les veuves et les orphelins viennent par mes mains vous demander une aumône de cinq millions.

— Et l'on dit que les orphelins sont à plaindre! dit Danglars, en prolongeant la plaisanterie, pauvres enfants!

— Ne vous en venez en leur nom, dit M. de Boville; vous avez dû recevoir ma lettre hier?

— Oui.

— Me voici avec mon reçu.

— Mon cher monsieur de Boville, dit Danglars, vos veuves et vos orphelins attendent; voulez-vous, la bonté d'attendre vingt-quatre heures, attendu que M. de Monte-Christo, que vous venez de voir sortir d'ici, vous l'avez vu, n'est-ce pas?

— Oui; eh bien?

— Eh bien! M. de Monte-Christo emportait leurs cinq millions.

— Comment cela?

— Le comte avait un crédit illimité sur moi, crédit ouvert par la maison Thomson et French, de Rome; il est venu me demander une somme de cinq millions d'un seul coup, je lui ai donné un bon sur la Banque; c'est là que sont déposés mes fonds, et vous comprenez, je craindrais, en retirant des mains de M. le régent dix millions le même jour, que cela ne lui parût bien étrange. En deux jours, ajouta Danglars en souriant, je ne dis pas.

— Il va sans dire que le sourire et la gracieuseté étaient stéréotypés sur ses lèvres.

— Bonjour, dit-il, mon cher créancier, car je gagerais que c'est le créancier qui m'arrive.

— Vous avez deviné juste, monsieur le baron, dit M. de Boville, les hospices se présentent à vous dans ma personne; les veuves et les orphelins viennent par mes mains vous demander une aumône de cinq millions.

— Et l'on dit que les orphelins sont à plaindre! dit Danglars, en prolongeant la plaisanterie, pauvres enfants!

— Ne vous en venez en leur nom, dit M. de Boville; vous avez dû recevoir ma lettre hier?

— Oui.

— Me voici avec mon reçu.

— Mon cher monsieur de Boville, dit Danglars, vos veuves et vos orphelins attendent; voulez-vous, la bonté d'attendre vingt-quatre heures, attendu que M. de Monte-Christo, que vous venez de voir sortir d'ici, vous l'avez vu, n'est-ce pas?

— Oui; eh bien?

— Eh bien! M. de Monte-Christo emportait leurs cinq millions.

— Comment cela?

— Le comte avait un crédit illimité sur moi, crédit ouvert par la maison Thomson et French, de Rome; il est venu me demander une somme de cinq millions d'un seul coup, je lui ai donné un bon sur la Banque; c'est là que sont déposés mes fonds, et vous comprenez, je craindrais, en retirant des mains de M. le régent dix millions le même jour, que cela ne lui parût bien étrange. En deux jours, ajouta Danglars en souriant, je ne dis pas.

Allons donc! s'écria M. de Boville de la ton de la plus complète incrédulité; cinq millions à ce monsieur qui sortait tout à l'heure, et qui m'a salué en sortant comme si je le connaissais?

— Peut-être vous connaît-il sans que vous le connaissiez, vous. M. de Monte-Christo connaît tout le monde.

— Cinq millions!

— Voilà son reçu. Faites comme saint Thomas; voyez et touchez.

M. de Boville prit le papier que lui présentait Danglars et lut :

« Reçu de M. le baron Danglars la somme de cinq millions cent mille francs, dont il se remboursera à volonté sur la maison Thomson et French, de Rome. »

— C'est ma foi vrai! dit celui-ci.

— Connaissez-vous la maison Thomson et French?

— Oui, dit M. de Boville, j'ai fait autrefois une affaire de deux cent mille francs avec elle; mais je n'ai pu point entendre parler depuis.

C'est une des meilleures maisons d'Europe, dit Danglars en rejetant négligemment sur son bureau le reçu qu'il venait de prendre des mains de M.

de Boville.

— Et il avait comme cela cinq millions rien que sur vous; ah ça! mais c'est donc un nabab que ce comte de Monte-Christo?

— Ma foi! je ne sais pas ce que c'est; mais il avait trois crédits illimités: un sur moi, un sur Rothschild, un sur Lafitte, et ajouta négligemment Danglars, comme vous voyez, il m'a donné la préférence en me laissant cent mille francs pour l'agio.

M. de Boville donna tous les signes de la plus grande admiration.

— Il faudra que je l'aie visité, dit-il, et que j'obtienne quelque recommandation pieuse pour nous.

— Oh! c'est comme si vous la teniez, ses aumônes seules montaient à plus de vingt mille francs par mois.

— C'est magnifique; d'ailleurs, je lui citerai l'exemple de madame de Morcerf et de son fils.

— Quel exemple?

— Ils ont donné toute leur fortune aux hospices.

— Quelle fortune?

— Leur fortune, celle du général de Morcerf, du défunt.

— Et à quel propos?

— A propos qu'ils ne voulaient pas d'un bien si misérablement acquis.

— De quoi vont-ils vivre?

— La mère se retire en province, et le fils s'engage.

— Tiens! tiens! dit Danglars, est-voilà, des scrupules!

— J'ai fait enregistrer l'acte de donation.

— Et combien possédaient-ils?

— Oh! pas grand-chose, douze cent mille francs. Mais revenons à nos millions.

— Volontiers, fit Danglars, plus naturellement de moi-même; vous êtes donc bien pressé de partir?

— Mais, oui; la vérification de nos caisses se fait demain.

— Demain! que ne disiez-vous cela de suite! mais c'est un siècle, de main! A quelle heure cette vérification?

— A deux heures.

— Envoyez à midi, dit Danglars avec son sourire.

M. de Boville ne répondait pas grand-chose; il faisait oui de la tête et remuait son portefeuille.

— Eh! mais, j'y songe, dit Danglars, faites...

— Que voulez-vous que je fasse?

— Le reçu de M. de Monte-Christo vaut argent; passez ce reçu chez Rothschild ou chez Lafitte; ils vous le prendront à l'instant même.

— Quoique remboursable sur Rome?

— Certainement; il vous en coûtera seulement un compte de cinq à six mille francs.

1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

droits... probablement pas été sans influence sur l'im-
... le memorandum que notre ministère des affaires étrangères vient
... aux Etats du Zollverein pour les engager à reprendre à Berlin
... négociations interrompues par Carlsruhe, il s'attache à démontrer l'im-
... opportunité de toute élévation des droits sur les fils, et il engage vivement
... les états méridionaux de l'Allemagne à renoncer à leur opposition et à se
... rattacher au vote des autres membres de l'association. Il résulte implicite-
... ment de ce document que la Prusse désire maintenir le statu quo, à l'ex-
... ception peut-être d'une compensation des avantages qui sont résultés pour
... la filature anglaise de la libre importation du coton dans la Grande-
... Bretagne.

Le bouillonnement du Zollverein, sous la date du 17 courant :

Nous venons d'apprendre de bonne source que, ces jours der-
niers, le gouvernement prussien a adressé une note aux autres
gouvernements du Zollverein, dans laquelle, assurément, la
puissance qui est à la tête du Zollverein aurait déclaré que le
temps est venu où les états qui en font partie, doivent s'entendre
définitivement au sujet de principes fondamentaux à établir
quant au tarif et en général quant à la politique commerciale
du Zollverein, et que ce doit être la première affaire dont au-
ra à s'occuper le prochain congrès du Zollverein à Berlin. Cette
note est, dit-on, rédigée en des termes qui ne laisseront pas que
d'exciter chez tous les gouvernements du Zollverein un haut de-
gré de confiance dans les loyales vues du gouvernement prus-
sien.

Affaires de Belgique.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)
Bruxelles, 2 avril.

La presse libérale continue de se féliciter de l'avènement du
cabinet de Theux. Dans un article brillamment écrit, l'Obser-
vateur n'hésite pas à proclamer aujourd'hui que cet événement
est un progrès réel dans la pratique du gouvernement parlementaire
en ce qu'il a débarrassé la déplorable phase des ministères mixtes.
Il est vrai que l'Observateur accompagne cette déclaration de
quelques correctifs qui rendent moins douces les illusions
qu'il aurait pu faire naître au sein du nouveau cabinet une si cor-
dale bienvenue.

Ainsi, tout en prédisant à M. de Theux qu'il aura la majorité
dans les chambres, il lui prédit aussi le sort du ministère de M. de
Villefort qui bravant, à la tête de ses 300 fidèles, l'opinion libé-
rale qui de bord à bord de toutes parts en France, les a organisés, se
organiser, ce qu'elle n'avait fait jusque-là qu'impuissamment.
Ainsi, le mot est jeté, l'opinion libérale va s'organiser et le
premier résultat du cabinet catholique sera de rendre plus ac-
tive, plus animée, plus compacte aussi, cette opinion déjà si na-
tionale au dire de l'Observateur.

Mais la Journal de Bruxelles a, lui aussi, la prétention de re-
présenter une opinion nationale, et à coup sûr cette opinion, qui
semblait se tenir à l'écart, ne trouvera pas un motif de discoura-
gement dans l'avènement au pouvoir de l'un de ses chefs, et il
aurait le droit de dire, lui aussi, que le premier résultat du cabi-
net catholique sera de rendre plus active, plus animée, plus
compacte aussi, cette opinion déjà si nationale.

Telle n'est pourtant pas la destinée du cabinet de Theux, si
comme le suppose le Journal de Bruxelles, il se tient dans cette ligne de réserve, de modération, la seule qui, au
ministère, quel qu'il soit, puisse suivre aujourd'hui avec succès;
s'il ne recherche point à flatter un parti, s'il s'appuie enfin sur
des mesures et non sur des hommes.

Quant à l'opinion libérale qui, dans les assemblées par-
lementaires de notre époque, les majorités appartiennent à l'o-
pinion qui veut l'ordre, qui au progrès qui s'attache à faire
marcher de concert les améliorations morales et les améliorations
matérielles, qui proscribit le mot d'exclusion et surtout qui
évite de se traîner à la remorque des esprits plus brillants que
sérieux, plus ambitieux que convaincus, dont les rêves ou les
projets sont le plus grand obstacle au bonheur des nations.

Quel qu'il en soit des projets de M. de Theux et de ses collè-
gues, sur lesquels on n'a encore que des conjectures ou même
des suppositions.

Le receveur fit un bond en arrière.
— Ma foi non, j'aime mieux attendre à demain. Comme vous y allez!
— Ça va un instant, pardonnez-moi, dit Danglars avec une suprême
impudence, j'ai cru que vous aviez un petit déficit à combler.
— Ah! le receveur!
— Ecoutez, monsieur, on fait un sacrifice.
— Dicit meret, dit M. de Boville.
— Alors, à demain, n'est-ce pas, mon cher receveur?
— Oui, à demain; mais sans faute.
— Ah ça! mais vous riez! à midi, envoyez, et la Banque sera prévenue.
— Je viendrai moi-même.
— Mieux encore, puisque cela me procurera le plaisir de vous voir.
— Ils se serrèrent la main.
— A propos, dit M. de Boville, n'allez-vous donc point à l'enterrement
de cette pauvre mademoiselle de Villefort que j'ai rencontré sur le boulevard?
— Non, dit le banquier, je suis encore un peu ridicule, depuis l'affaire
de Benedetto, et je fais un plongeon.
— Bah! vous avez tort, est-ce qu'il y a de votre faute dans tout cela?
— Ecoutez, mon cher receveur, quand on porte un nom sans tâche
comme le mien, on est susceptible.
— Et le monde vous plaint, comme en paraded, et surtout tout le
monde vous admire, mademoiselle.
— Engenie! fit Danglars avec un profond soupir. Vous savez
qu'elle est entrée en religion, monsieur?
— Non.
— Hélas! ce n'est que malheureusement trop vrai. Le lendemain de
l'événement, elle s'est décidée à partir avec une religieuse de ses amies;
elle va chercher un couvent bien sévère en Italie ou en Espagne.
— Oh! c'est terrible!
Et M. de Boville se retira sur cette exclamation en faisant au père-mille
compliments de condoléance.
— Mais il ne fut pas plutôt dehors, que Danglars, avec une énergie de geste
que comprendront ceux-là seulement qui ont vu représenter Robert Ma-
rius par Frédéric, s'écria:
— Et serrant la quittance de Monte-Christo dans un petit portefeuille:
— Viens à midi, ajouta-t-il, à midi, je serai loin.
— Puis il se retourna à double tour, vida tous les tiroirs de sa caisse, réunit
une cinquantaine de mille francs en billets de banque, brula différents pa-
piers, en garda une évidence, et commença d'écrire une lettre qu'il
cacheta, et sur laquelle il mit pour destination:
— A madame de Boville, par le courrier de la nuit.
— Ce soir, murmura-t-il, je la placerai moi-même sur sa toilette.

des espérances, si j'en crois les bruits qui circulent hier dans
quelques cercles, il se préparait, dit-on, une manifestation im-
posante, non seulement à Bruxelles, mais à Liège, à Anvers, à
Verviers, contre l'avènement du nouveau ministère. Cette fois
il s'agirait d'une adresse au roi plus sérieuse que celle inven-
tée par le Libéral liégeois. De quoi se plaindra-t-on dans cette
adresse? de ce que le roi n'a pas obéi ses conseillers dans la
majorité du parlement? mais la majorité, est-elle à droite,
est-elle à gauche? et si les parlementaires disent que les vœux
du pays ont point été consultés, on peut leur répondre que la
seule représentation légale et nationale repose dans les cham-
bres. Si nous passons outre, nous arrivons à la réforme électo-
rale. Là dessus l'Observateur et l'Indépendance tirent pruden-
demment leur révérence, et nous nous trouvons ni plus ni
moins en présence de la fraction du Travail et du Débat social.

Comme je vous le faisais pressentir hier, le ministère veut
s'occuper tout d'abord des objets qui intéressent le plus le com-
merce et l'industrie du pays.

On assure que M. Van de Weyer partira incessamment pour
Londres.

L'Emancipation dit que M. Mercier faisait ses préparatifs
pour retourner à La Haye et reprendre les négociations avec les
plénipotentiaires hollandais, sur le différend douanier entre les
deux pays.

Le gouvernement vient de conclure avec l'Allemagne un traité
concernant la suppression réciproque du droit d'aubaine. C'est
le premier acte diplomatique intervenu entre les deux pays, de-
puis la reconnaissance officielle par l'empereur de Russie de
notre indépendance politique et du roi.

L'Emancipation dit que M. Nothomb, ministre de Belgique
à Berlin, a conduit ces négociations. L'impartialité veut que
nous fassions remarquer, dit l'Indépendance belge, que si nous
sommes bien informés, M. Nothomb n'a pas eu à s'occuper de
ces négociations et qu'il les a trouvées à leur terme lors de son
arrivée à Berlin. C'est par M. le général Wilmans, non pas dé-
cessé, qu'elles ont été traitées et conduites, et que les prin-
cipaux obstacles qu'elles rencontraient, ont été écartés.

De nouveaux bruits circulent dans le pays de Charleroi, à
propos du tunnel de Braine-le-Comte; on semble appréhender
une catastrophe analogue à celle du tunnel de Campbach, et l'on
nombre de personnes hésitent à prendre le convoi. Nous pré-
férerions, dans l'intérêt des voyageurs, non moins que dans ce-
lui de l'exploitation du chemin de fer, le gouvernement de voir
prendre les mesures nécessaires pour calmer les craintes du
public. Nous espérons qu'on n'attendra pas, comme d'habitude,
qu'un malheur ait lieu pour remédier à un pareil état de choses.

Nouvelles d'Angleterre.

La discussion qui a eu lieu lundi à la chambre des communes et dont
nous avons publié la première partie, s'est terminée par un vote qui, sans
préjuger la question du fond, donne lieu d'espérer cependant que le mini-
stère, malgré la coalition qui semble se former contre lui, entre le parti
O'Connell et quelques autres fractions de la chambre, parviendra à faire
adopter le bill destiné à assurer la répression des crimes et à donner une

chambre de pairs.

Sir J. Graham a présenté alors l'exposé des motifs du bill dont il a propo-
sé la première lecture.

— C'est un acte, dit-il, présentant cette mesure, dit l'orateur, est extrêmement péni-
ble, mais heureusement l'accomplissement de ce devoir est accompagné de
quelques motifs de consolation. Je n'ai pas à porter d'accusation générale con-
tre le peuple irlandais en masse, à Dieu ne plaise! mais le gouvernement de ce
pays en soit réduit à cette extrême limite, j'ai à parler seulement des cri-
mes commis dans certaines localités. Les ministres ont pendant cinq années
dans les circonstances les plus difficiles dirigé l'administration de l'Irlande, et
accompli les devoirs de leur charge sans demander au parlement au-
cune mesure extraordinaire en dehors de la constitution. Ils ont été assez heu-
reux pour pouvoir dans cette période proposer et faire adopter plusieurs mesu-
res sages dans un esprit libéral pour l'Irlande. Quant à la mesure ac-
tuelle, quelque rigoureuse et quelque contraire à la constitution qu'elle puisse
paraître, la nécessité en est démontrée jusqu'à l'évidence, mais je n'aurais ja-
mais proposé de la faire adopter si elle n'était nécessaire.

Puis tirant un passe-port de son tiroir :
— Bon, dit-il, il est croché valable pour deux mois.

Le ministère du Père-Lachaise.

M. de Boville avait en effet remarqué le convoi funèbre qui conduisait
Valentine à sa dernière demeure.

Le temps était sombre et maugéux; il venait tiède encore, mais déjà mor-
tel pour les filles jaunies, les arrachait aux branches peu à peu dépouil-
lées et les faisait tourbillonner sur la route immense qui enroulait les
boulevards.

M. de Villefort, Parisien pur, regardait le cimetière du Père-Lachaise
comme le seul digne de recevoir la dépouille mortelle d'une famille pari-
sienne; les autres lui paraissaient des cimetières de campagne, des hôtels
garnis de la mort. Au Père-Lachaise seulement un trépassé de bonne com-
pagnie pouvait être logé éternel.

Il avait acheté là, comme nous l'avons vu, la concession à perpétuité
sur laquelle s'élevait le monument, peuple de la première famille.
FAMILLES SAINT-MERAN ET VILLEFORT, car tel avait été le vœu de la
pauvre Renée, mère de Valentine.

C'était donc vers le Père-Lachaise que s'acheminaient le pompeux cortège
parti du faubourg Saint-Honoré. On traversa tout Paris, on prit le faubourg
du Temple, puis les boulevards extérieurs jusqu'au cimetière. Plus de cinquante
voitures de maître suraient vingt voitures de deuil, et derrière ces
cinquante voitures, plus de cinq cents personnes encore marchaient à pied.
C'étaient presque tous des jeunes gens que cette foule de Valentine avait
frappés d'un coup de foudre, et qui, malgré la vapeur glaciale du ciel et le
prosaïsme de l'époque, subissaient l'influence poétique de cette belle, de
cette chaste, de cette adorable jeune fille enlevée en sa fleur.

A la sortie de Paris, on vit arriver un rapide attelage de quatre chevaux
qui s'arrêtèrent soudain en roidissant leurs jarrets nerveux comme des res-
sors d'acier; c'était M. de Monte-Christo.

Le comte descendit de sa calèche, et vint se mêler à la foule qui suivait à
pied le char funéraire.
Château-Renaud l'aperçut; il descendit aussitôt de son coupé et vint se
joindre à lui. Beauchamp quitta de même le cabriolet de remise dans lequel
il se trouvait.
Le comte regardait attentivement par tous les visages que laissait la
foule; il cherchait vainement quelqu'un. Enfin il vit un homme.
— Oh! est Morrel? demanda-t-il. Quelqu'un de vous, messieurs, sait-il
où il est?

mais pris sur moi de la présenter sans avoir auparavant proposé les mesu-
res les plus urgentes pour pourvoir aux besoins physiques de la population irlan-
daise menacée par un fléau terrible. Il faut du temps pour donner tout leur
développement aux remèdes proposés par le gouvernement dans le but d'allé-
ger la détresse de l'Irlande; mais il est urgent d'appliquer des remèdes efficaces
à la situation morale d'une partie de ce pays désolée par les plus graves excès.
Dans trente-deux comtés de l'Irlande la sécurité pour les personnes et pour les
propriétés est aussi complète qu'elle peut l'être dans tous les comtés de l'An-
gleterre et dans les dix-huit comtés de la France. Le chiffre des crimes diminue d'année en
année. Si ce n'était que ces cinq comtés je ne serais pas appelé à présenter
un projet de ce genre de loi, qui tous les jours soumet ces cinq comtés à ceux de
Clare, de Tipperary, de Roscommon, de Limerick et de Leitrim. La population
de l'Irlande s'élève à 8,175,124 âmes, celle de ces cinq comtés est de 1,412,000
âmes. Le chiffre des assassinats, qui pour toute l'Irlande a été en 1845, de 92,
s'est élevé pour ces cinq comtés à 47; les crimes d'attaques à main armée con-
tre les habitations ont été compris dans la proportion des 7/10^e pour ces cinq
comtés, relativement au chiffre total pour l'Irlande en général. L'orateur énu-
mère les crimes multipliés commis dans les cinq comtés, puis il ajoute: Je suis
heureux de pouvoir déclarer que tous ces crimes ne sont, le résultat ni de haï-
nes de secte, ni de haines de partis, ils ont été commis indistinctement contre
des orangistes, des catholiques, des whigs et des torjans.

Sir James Graham fait la lecture d'une série d'assassinats, de tentatives
d'assassinat commis en plein jour tantôt contre des fermiers qui avaient
pris des tenements d'ou d'autres fermiers avaient été évincés ou qui avaient
refusé de les quitter; tantôt contre des magistrats qui avaient montré de
l'énergie et de la fermeté dans l'accomplissement de leurs fonctions; d'au-
tres fois contre des témoins qui avaient déposé en justice contre des mal-
faiteurs. L'audace de ces criminelles tentatives jette l'épouvante et la
désolation dans les localités où elles ont lieu; les fermes sont abandonnées,
les églises se ferment des exploitations et la détresse qui en résulte s'ag-
grave de jour en jour. Dans ces circonstances, l'intervention de la législature
est devenue une nécessité impérieuse, et les députés de ces cinq comtés,
théâtres de ces scènes d'horreur, se sont adressés au lord lieutenant d'Ir-
lande pour implorer l'appui du gouvernement et réclamer des mesures qui
mettent fin à un pareil état de choses.

L'orateur donne lecture des principales clauses du bill adopté par la
chambre des lords, puis de la lettre adressée par M. Ryan à M. O'Connell
(voir le Journal de La Haye du 25 mars), dans laquelle cet ami du libéra-
lisme le supplie de donner son adhésion au projet de loi gouvernemental.

Je ne puis faire mieux, ajoute sir J. Graham, que de terminer cet exposé
par les expressions mêmes dont s'est servi M. Ryan. « Comme vous aimez
l'Irlande, comme vous détestez l'injustice, comme vous abhorrez les crimes,
je vous supplie, je vous supplie de ne pas combattre ce bill. »

M. O'Connell doit combattre la motion de la première lecture du bill. Sir
J. Graham a annoncé qu'il n'aurait pas de peine à combattre l'orateur, mais
parler au moins pendant deux heures. M. Dillon Browne a proposé d'ajour-
ner la discussion au lendemain. Mais il n'est pas dans les usages de la
chambre d'ajourner une discussion sur la première lecture d'un projet
présenté; ainsi sir Robert Peel a-t-il combattu l'ajournement et la majorité
s'est prononcée dans ce sens: 98 voix contre 82.

Après avoir remporté cet avantage sir Robert Peel a déclaré avec beau-
coup de courtoisie qu'il consentait à l'ajournement à mardi pour fournir à
M. O'Connell l'occasion de répondre à l'interlocuteur de sir James Graham. En
conséquence la discussion devait être reprise à la séance du lendemain
mais la chambre ne s'est pas trouvée en nombre, et a donc forcément
nouvel ajournement.

Du reste, s'il faut en juger par ce qui a été dit hier à la chambre par quel-
ques membres irlandais, la discussion sur ce projet se prolongera aussi
longtemps que celui sur les céréales. M. O'Connell et les hommes de Con-
parti se proposent d'en retarder l'adoption par tous les moyens dilatoires
que les règlements de la chambre et les usages parlementaires leur four-
nissent.

Le Times déplore ce système qui tend à faire perdre à la chambre un
temps précieux, et qui a pour effet d'ajourner un grand nombre de projets
utiles qu'on sera obligé de renvoyer à une autre session. Et pourtant ce
système a un caractère d'urgence; c'est bien celui qui a été présenté hier
à la chambre.

Dans la séance de la chambre des lords du 31, le marquis de Lansdowne
a demandé au premier lord de l'Amirauté sur quel point de la côte occiden-
tale d'Irlande le gouvernement avait l'intention de placer la station des
paquebots transatlantiques, afin que les chemins de fer qui se construi-
traient dans cette partie de l'Irlande puissent être établis de manière à con-
verger vers ce point. C'est là, dit l'orateur, une question du plus haut intérêt
pour une partie de la population d'Irlande.

Le comte de Lonsdowne a répondu que le gouvernement n'était pas
encore fixé à cet égard, mais que le port de Cork semblait le point le plus
avantageux sous tous les rapports.

Le marquis de Glancarde a présenté ensuite un projet d'adresse à la
reine pour prier S. M. d'ordonner que les travaux de construction de la salle
des séances de la chambre des lords dans le nouveau palais du parlement, soient
repriés et poussés avec activité de manière à ce que cette salle soit prête pour

— Nous nous sommes déjà fait cette question à la maison, dit
Château-Renaud, car personnellement, j'aurais voulu que...

Le comte se tut, mais son regard se posait sur le visage de lui.
Enfin on arriva au cimetière.

L'œil perçut à l'instant tout d'un coup les bosquets d'ifs
et de pins, et bientôt on perdit toute inquiétude; une ombre avait glissé
sous les noires charmilles, et Monte-Christo venait sans doute de reconnat-
tre ce qu'il cherchait.

On sait ce qu'est un enterrement dans cette magnifique nécropole: des
groupes noirs disséminés dans les blanches allées, un silence du ciel et de
la terre troublé par l'éclat de quelques branches rompues, de quelconque
enfoucie autour d'une tombe; puis le chant mélancolique des prêtres au
quel se mêle çà et là un sanglot échappé d'une touffe de fleurs, sous la
quelle on voit quelque femme, abîmée et les mains jointes.

L'ombre qui avait remarqué Monte-Christo traversa rapidement le gain-
conce jeté derrière la tombe d'Héloïse et d'Abillard, vint se placer, avec
les valets de la mort, à la tête des chevaux qui traitaient le corps, et au
même pas parvint à l'endroit choisi pour la sépulture.

Chacun regardait quelque chose.
Monte-Christo ne regardait que cette ombre à peine remarquée de
ceux qui l'avoisinaient.

Deux fois le comte sortit des rangs pour voir si les mains de cet homme ne
cherchaient pas quelque arme cachée sous ses habits.
Cette ombre, quand les cortèges furent reconnus pour être Morrel, qui
avec sa redingote noire bottinée jusqu'en haut, son front livide, ses joues
creusées, son chapeau froissé par ses mains convulsives; s'était assise à un
arbre situé sur un tertre dominant la mausolée, de manière à ne perdre au-
cun des détails de la funèbre cérémonie qui allait s'accomplir.

Tout se passa selon l'usage. Quelques hommes, et comme toujours, c'é-
taient les hommes les plus intéressants, quelques hommes prononcèrent des discours.
Les uns plaignaient cette mort prématurée; les autres s'étonnaient sur la
douleur de souffrir et y en ont d'assez ingénieux pour trouver que cette jeu-
ne fille avait plus d'une fois sollicité M. de Villefort pour les coupables sur
tête desquels il tenait suspendu le glaive de la justice; enfin on épousa
des métaphores heurtées et les périodes douloureuses, en commentant de tou-
tes les manières de Malherbe à Duperré.

Monte-Christo n'écoutait rien, ne voyait rien, ou plutôt il ne voyait
Morrel, dont le calme et l'immobilité formaient un spectacle effrayant, et
celui qui seil pouvait lire ce qui se passait au fond du cœur de l'homme.
— Tiens, dit tout à coup Beauchamp à Debray, voilà Morrel qui
s'est-il le fourré là!
— Et si le lire remarquer à Château-Renaud.

La commission... composée du colonel prussien de... Szweikowski et d'un... n'a à prononcer que la culpabilité ou la non-culpabilité des détenus. Ceux qui sont déclarés coupables sont remis à la cour criminelle de Cracovie, qui informe contre eux et les renvoie en dernière instance devant un tribunal composé de trois plénipotentiaires des trois puissances protectrices. Le pouvoir suprême réside entre les mains du général autrichien de Castiglione, qui porte le titre de chef supérieur de l'administration civile et militaire de la ville libre de Cracovie.

— On lit dans le Journal de Limbourg du 20 : Hier matin, un bûcheron de la forêt du château de Pietersheim, occupé à abattre des chênes séculaires, abattit un de ces arbres dont le tronc était entièrement creux et qui contenait le cadavre d'un homme, les pieds en l'air. Bien que ces restes eussent déjà été défigurés par la putréfaction, il était encore facile de distinguer les traits du visage, ce qui a permis au bûcheron de reconnaître que l'individu qui avait trouvé la mort dans l'arbre, n'appartient ni à la commune de Lanaken ni aux environs. Comment ce malheureux est-il mort d'une manière aussi extraordinaire ? On l'ignore ; mais une carabine se trouvant dans la main de la victime, on présume que cet infortuné était un braconnier, et qu'ayant voulu se sauver sur un arbre à l'approche des gardes-chasse, il se sera enfoncé dans le creux de ce chêne séculaire ; dans cette position il ne pouvait appeler du secours et sera mort par asphyxie.

— On lit dans le Journal de Limbourg du 20 : Dans un plaidoyer prononcé récemment à Rouen par M. Berryer dans une affaire de duel, nous remarquons le passage suivant :

« On nous a dit aussi que M. Guizot, dont nous avons cité l'opinion, comme homme religieux dans le sens absolu, et comme philosophe, était d'avis qu'il ne fallait point faire de lois contre le duel ; qu'on devait se borner à le réprimer d'après les lois existantes sur le meurtre et l'homicide. »

« M. Guizot a toujours exprimé le contraire ; il y a huit jours encore il me disait : le duel doit rester en dehors du code pénal. Est-il besoin d'ailleurs, de vous répéter, messieurs, les paroles de M. Guizot que je vous signalais dans ma plaidoirie :

« C'est une chose bonne, morale et salutaire, qu'il y ait une juridiction pour tous les cas que les juridictions ordinaires n'atteignent pas. On peut être un gueux, un infâme, le dernier des misérables, et rester néanmoins hors de toutes les atteintes du code. Il est une foule de molestations odieuses et intolérables qui se commettent impunément, s'il n'y avait pas des hommes de cœur pour les réprimer, s'il n'y avait pas une justice qui se venge à tout moment en présence de l'offenseur, l'épée ou le pistolet à la main. »

« M. Guizot est que le duel est moral et nécessaire. »

— Longévité. Avez-vous vus garçons. Cette semaine la maison de refuge de Waterloof a vu mourir trois patriarches qui, comptaient à eux trois, 361 ans. Chacun d'eux beaux gentils hommes de bon vieux temps avait allumé quatre fois le barreau de l'humanité. On raconte que l'un d'eux a fait sans doute attribuer leur long séjour sur la terre des années.

— Pendant qu'on dit de journaux français et italiens, Donizetti, dans un état désespéré, on apprend de bonne source qu'il vit dans une maison de campagne aux environs de Paris, où il est soigné par trois médecins qui espèrent, dit-on, voir ce célèbre maestro se rétablir.

— Il vient d'arriver à Oporto un événement qui aurait pu, avoir les plus graves conséquences sans la sagesse qui distingue les habitants de cette capitale. Le 8 mars, un ancien moine fanatique prêchait dans l'église de la Congrégation où se réunissent les partisans des jésuites. Le public, prévenu de la virulence du sermon de ce prédicateur, s'était rendu en foule à ce sermon : l'ex-religieux, croyant que cette nombreuse assistance partagerait ses opinions, dans un accès d'enthousiasme se laissa emporter si loin que quelques personnes, chargées de ces excès, répondirent en quelques mots à ses exhortations fanatiques ; mais le prédicateur, irrité par ces réponses, se leva et dit :

« On ne peut pas fermer les portes et de requérir la force armée. Cependant le peuple occupait les avenues de l'église et ne cessait de crier : Mort aux jésuites ! Quelques piquets de cavalerie et d'infanterie armés de fusils et l'ordre fut donné de charger le peuple ; mais celui-ci avec cette énergie qui le caractérise, obligea l'officier qui avait donné l'ordre de le révoquer. Les portes de l'église furent ouvertes et les frères et sœurs de l'ordre de Jésus commencèrent à se lever et furent insultés par le peuple. Il est à regretter que l'autorité n'ait pas prévenu ce scandale causé par l'intolérance des fanatiques amis des jésuites. »

— Un déplorable accident est arrivé à Etterbeek, près de Bruxelles. Un charbonnier se fit raser chez lui par son domestique, ex-militaire et barbier de sa compagnie ; pour faciliter l'opération du barbier, il faisait ressortir les fosses de son menton au moyen de sa langue, lorsque, par un mouvement dont on a peine à se rendre compte, sa langue sortit de sa bouche ; malheureusement, le rasoir fonctionnait, et un coup de l'instrument

tranchant en fit tomber le bout ; une violente hémorragie s'est déclarée. La victime de ce malheur, qui sera désormais muette, a reçu les premiers soins de M. le docteur Van Hoeter. M. le juge d'instruction s'est rendu auprès d'elle pour recevoir sa déclaration, qui n'a pu être faite que par écrit.

— On écrit de Hambourg, le 27 mars : Les modifications du tarif anglais qui permettent la libre importation dans la Grande-Bretagne du bétail et de toute espèce de viande, ont réagi sur nos marchés. Les prix de la viande ont atteint à Hambourg et dans les environs un taux tellement élevé que les classes moyennes elles-mêmes s'en ressentent, et que les pauvres ne peuvent presque plus en acheter. Les armateurs de navires pour le commerce transatlantique éprouvent aussi les effets de cette hausse, car le prix de la viande salée a augmenté de 30 p. c. Dans le courant de l'année dernière, Hambourg a exporté en Angleterre de 6 à 7000 têtes de bêtes à cornes.

— On écrit de Rome, 17 mars : « Il circule ici depuis quelques jours un bruit des plus étranges. Comme des personnes très-influentes ont un grand intérêt à ce que l'affaire ne soit pas divulguée, il sera très-difficile de découvrir la vérité. On a trouvé, dit-on, lors de la réouverture du théâtre Argentina, dans une des loges les plus retirées du dernier rang, une jeune dame en domino, qui portait sur son corps les traces de plusieurs coups de poignard ; le cadavre de cette femme était déjà en putréfaction. Il n'y a pas de doute qu'elle aura été assassinée à la dernière fête du carnaval, époque depuis laquelle ce théâtre était resté fermé. Le motif de ce crime ne peut être que la jalousie ; on ne connaît pas le nom de la victime. »

— Extrait des guêpes du mois d'avril. — Comme je me trouvais dans les couloirs de la chambre des pairs, j'entendis un orateur justement célèbre qui, en descendant de la tribune, s'écriait : « La parole de M. Barrot est purement française. » — « Et si elle n'est pas française, dit-il, elle n'est pas française non plus. » — « Et si elle n'est pas française, dit-il, elle n'est pas française non plus. »

— Ce qui leur permettrait quelquefois de trouver la vérité entre deux mensonges contraires, — ceux-là doivent vivre dans un perpétuel étonnement. En effet, les partis sont en présence : — lisez dans un journal le dénombrément de ses forces : — tous ses amis sont vertueux, — tous ont de la fermeté, du talent, de l'éloquence, une logique terrible, une ironie incisive. Le hasard me fait tomber sur un journal du 22 mars : — ce journal rend compte de la séance de la chambre des députés où on parle de la garde nationale. — On y trouve, en substance, les choses suivantes : — « La parole de M. Barrot, — la parole de M. de Lasteyrie... M. de Malleville n'a laissé aucun refuge aux artifices oratoires de M. Duchâtel... cette tactique a été éloquentement dévoilée par M. Barrot... M. Barrot a fait justice de... M. Barrot a nettement posé la question... M. Guyet-Desfontaines a énergiquement appuyé... M. Bureau de Pusy a vivement interpellé... M. Barrot, avec une admirable fermeté, a maintenu la question... »

— Mais pardon... quelle horrible chose ! qu'est-il donc arrivé à M. Barrot, — qu'il a eu besoin de montrer une admirable fermeté ? — Régulus, — dit Tivo Live, — qui savait bien qu'il serait déchiré en pièces, retourna auprès de ses ennemis avec une admirable fermeté.

— Jeanne d'Arc, montant sur le bucher, dit M. Michelet, montra une admirable fermeté.

— Eudore, dit M. de Châteaubriand, — entre dans le combat, on duellait

plique à des actions qui, en effet, mettaient le courage humain à une rude et solennelle épreuve.

La tyrannie de M. Duchâtel et de M. de Mackau aurait-elle été jusqu'à vouloir brûler vif M. Barrot, ou à le faire dévorer par des tigres dans le cirque de Phippodrome ou dans l'hémicycle de la chambre ? Mais j'y pense, — il y a sans doute là une faute d'impression. — M. Barrot n'a pas que M. Barrot a maintenu la question avec une admirable fermeté, — ce qui serait ridicule, — parce que pour maintenir une question, il suffit de dire : Mille pardons, nous sortons de la question, — ou : Je vous prierai de me permettre de maintenir la question dans ses limites, et il n'y a pas besoin pour cela de fermeté, — surtout d'une fermeté admirable. — Il y a sans doute, et on doit lire, que M. Barrot a soutenu la question.

En quel siècle vivons-nous, — grand Dieu ! — qu'on ose renouveler un pareil supplice. — Est-ce la question par l'eau ou par le feu qu'a eu à soutenir l'infortuné M. Barrot ? — est-ce celle par les brodequins, la plus terrible de toutes, et pour laquelle en effet il faudrait une admirable fermeté ?

comte de Monte-Christo, moi prétendu bienfaiteur ; comte de Monte-Christo, le sauveur universel, soyez satisfait, vous allez voir mourir votre ami ! — Et Morrel, le rire de la folie sur les lèvres, s'élança une seconde fois vers les pistolets.

Monte-Christo, pâle comme un spectre, mais l'œil éblouissant d'éclairs, étendit la main sur les armes, et dit l'insensé : — Et moi, je vous répète que vous ne pouvez tuer pas ! — Empêchez-m'en donc ! répliqua Monte-Christo avec un dernier élan, comme le premier, vint se briser contre le bras d'acier du comte. — Je vous en empêcherai ! — Mais qui êtes-vous donc, à la fin, pour vous arroger ce droit de dire que sur des créatures libres et pensantes ? — Qui je suis ? répéta Monte-Christo. Écoutez, écoutez, votre homme au monde qui ait le droit de vous dire : Morrel, je ne veux pas que le fils de ton père meure aujourd'hui !

Et Monte-Christo, majestueux, transfiguré, sublime, s'avança les deux bras croisés vers le jeune homme par lequel, malgré lui, par la presque divinité de cet homme, reculé à l'extrême, — Pourquoi parlez-vous de mon père ? — Parce que je suis celui qui a déjà sauvé la vie à ton père un jour qu'il voulait se tuer comme tu veux te tuer aujourd'hui ; parce que je suis l'homme qui a envoyé la bourse à ta jeune sœur et le Pharaon au vieux Morrel ; parce que je suis Edmond Dantès qui te fit jouer, enfant, sur ses genoux ! — Morrel fit encore un pas en arrière, chancelant, suffoqué, écrasé ; puis tout à coup ses forces l'abandonnèrent ; et avec un grand cri il tomba prosterné aux pieds de Monte-Christo.

Puis tout à coup dans cette admirable nature il se fit un mouvement de régénération soudaine et complète : il se releva, bondit hors de la chambre, et se précipita dans l'escalier en criant de toute la puissance de sa voix : — Julie ! Julie ! Emmanuel ! Emmanuel !

Monte-Christo voulut s'élaner à son tour ; mais Maximilien se fit fait tuer plutôt que de quitter les gonds de la porte qu'il repoussait sur le comte. Aux cris de Maximilien, Julie, Emmanuel, Pencton et quelques domestiques accoururent épouvantés.

Morrel les prit par les mains, et rouvrant la porte : — A genoux ! s'écria-t-il d'une voix étranglée par les sanglots ; à genoux ! c'est le bienfaiteur, c'est le sauveur de notre père ! c'est...

Il allait dire : C'est Edmond Dantès ! Le comte l'arrêta en lui saisissant le bras.

(La suite à demain.)

L'indignation du pays... mais relisons le journal... Ah ! j'allais trop tout... la chose n'est pas si grave. — M. Barrot a maintenu la question dans ses véritables termes. — avec une admirable fermeté.

— M. Barrot a dit : « Ce n'est pas indirectement et par voie détournée que la chambre doit manifester son opinion... » Oui, il a dit cela, et il l'a dit avec une admirable fermeté.

O ! homme audacieux ! ne vous exposez plus ainsi, vous vous devez à votre pays. Il faut avoir beaucoup d'admirable fermeté pour en dépenser même en de semblables circonstances.

Monsieur Barrot, — s'il vous en reste encore un peu, de cette admirable fermeté que vous savez... montrez-en donc à vos amis, pour qu'ils ne vous exposent plus à de pareilles phrases. Maintenant que nous voici bien rassurés sur le sort de M. Barrot, — continuons.

— Si nous passons au dénombrement de l'armée ennemie : M. Duchâtel a été cruellement châtié par M. de Lasteyrie. — Il a essayé de mettre en avant de vagues motifs... il a été obligé de battre en retraite, etc.

Mais si vous lisez un journal du gouvernement, — vous verrez que M. Duchâtel a eu un admirable sang-froid, tout comme dans l'autre journal, M. Barrot a eu une fermeté admirable. — Admirez-les tous les deux également.

Ici, MM. Barrot, Lasteyrie, Bureau, etc., ont soutenu un thème banal... ils ont cherché une misérable chicane, ils ont joué médiocrement une très-mauvaise comédie, et ils ont fait de frivoles attaques, etc.

— Il en est de même dans toutes les circonstances. — Chaque parti : — république, opposition dynastique, — ministère ; chaque parti est composé de toutes les fermetés, de toutes les lumières, — de tous les talents, de toutes les vertus du pays ; — ses adversaires sont gens de peu, igno-

Le brave homme qui ne lit que son journal, — que ce soit le journal de ce journal, — doit donc, comme je le disais en commençant, s'étonner de ceci : qu'un parti tout formé de gens braves, résolus, honnêtes, d'un grand talent et d'une si foudroyante éloquence, — soit tenu si fréquemment en échec par un tas de niais sans talent, sans probité et sans courage.

A. KARR.

Théâtre-Royal-Français.
Samedi 4 avril, pour la clôture jusqu'après les Fêtes de Pâques.
LA REINE DE CHYPRE.
M. JOUARD remplira le rôle de M. REINAULT.
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.
SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRÉE EN VOIE LE 20
le Havre et la Hollande.
Le steamer **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam le Dimanche, 5 Avril.
S'adresser à M. Smith & Co, Boompjes, A. 170, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 2 Avril.

	Int.	avril.
Dette active.	2 1/2	60 1/2
Dito dito.	3	73 1/2
Dito en liquidation.	3	73 1/2
Dito dito.	4	95 1/2
Dito des Indes.	4	95 1/2
Syndicat.	4 1/2	99 1/2
Dito.	4 1/2	99 1/2
Sociétés de Commerce.	4 1/2	168 1/2
Act. du Jac de Harlem.	5	168 1/2
Chemin de fer du Rhin.	5 1/2	112 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	5 1/2	105 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	105 1/2
Dito dito 1823 & 1829	5	104 1/2
Inscript. au Grand Livre.	6	—
Certificats au dito.	6	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	6	97 1/2
Emprunt de 1840.	4	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—
Passive.	5	—
Dette différée à Paris.	—	—
Différé.	—	—
Espagne.	—	19 1/2
Autriche.	—	20 1/2
France.	5	109 1/2
Italie.	5	—
Portugal.	3	59 1/2

Bourse de Paris du 1er Avril.

	Int.	avril.
France.	—	119 80
Espagne.	—	—
Naples.	—	—
Pays-Bas.	—	—
Belgique.	—	—
États-Unis.	—	—

Bourse d'Anvers du 2 Avril.

	Int.	avril.
Métalliques, 5 % 786 P. — Naples, 5 % — Ard., 5 % 19.	—	—
Différée ancien,	—	—
Passive 5 % — Lots de Hesse 62 1/2. — Cours de la	—	—
Bourse (2 1/2 heures), Ardoins 10 1/2 A.	—	—

Bourse de Londres du 31 Mars.

3 % Cons. 96 1/2. — 2 1/2 % Holl. 59 1/2. — 4 % Id. 94 1/2. — Exp. 5	—	—
25 1/2. — 3 % 36 1/2. — Portug. 56, 58. — Russes 108 1/2.	—	—

Bourse de Vienne du 26 Mars.

Métalliques, 5 % 112 1/2. — Lots de fl. 500, 154 1/2. — Lots de fl. 250, 150	—	—
Actions de la Banque 1570.	—	—

LA HAYE, chez **Leopold Eduard Borg**, **Lage Nieuwe**
Dépôt général à Amsterdam chez **M. Schooneveld**
Bourssteeg; et à Rotterdam, chez **van Reyk Snoeck**.